

LES PIGEONS :

- Pigeon ramier (*Columba palumbus*)
- Pigeon colombin (*Columba oenas*)
- Pigeon biset (*Columba livia*)

LES TOURTERELLES

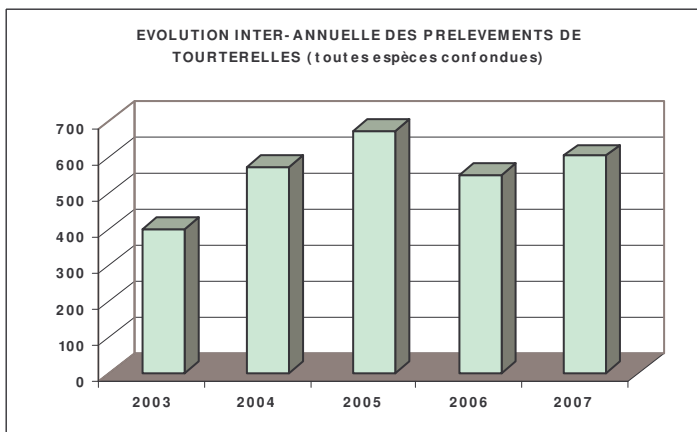
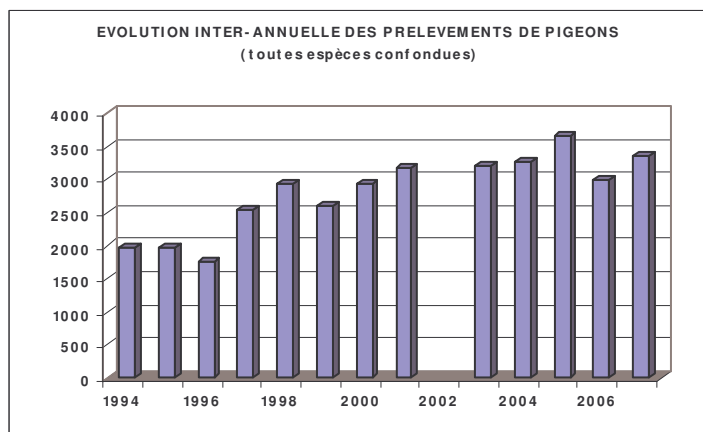
- Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)
- Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)



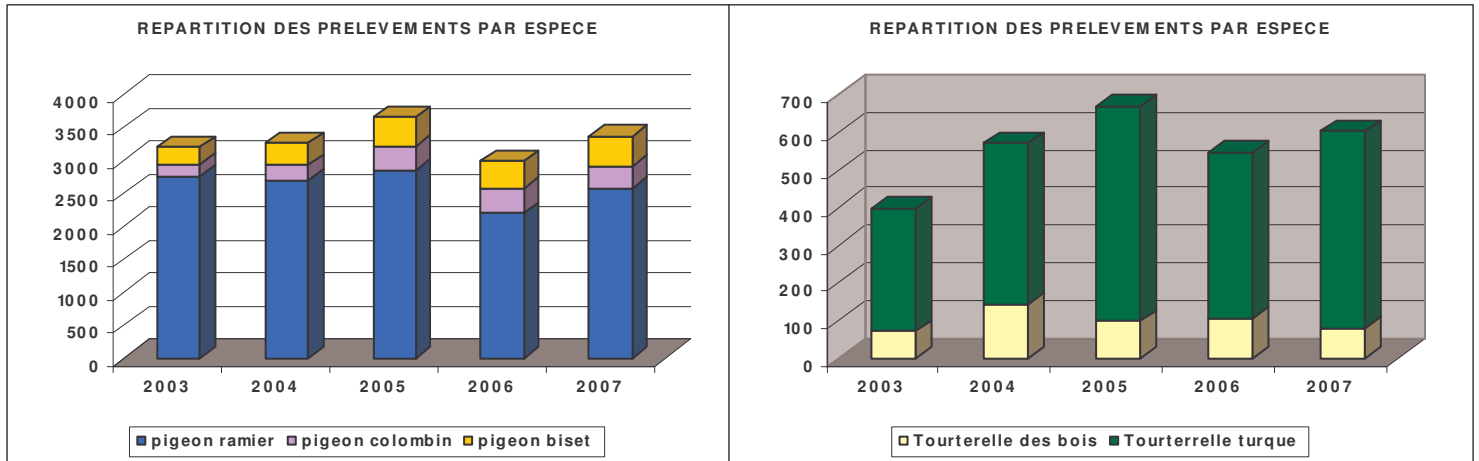
DIAGNOSTICS – ETAT DES LIEUX

Connaissance des prélèvements :

Les prélèvements sont connus grâce à une enquête annuelle réalisée auprès des adhérents territoriaux.



## Répartition des prélèvements par espèce :



Les prélèvements de pigeons et de tourterelles sont en progression sur le département, les pigeons ramiers et les tourterelles turques représentent l'essentiel du tableau.

Pour les deux groupes d'espèces, nous ne disposons pas d'information sur les périodes de prélèvements (début de saison de chasse ou migration)

A noter que les tourterelles turques ne font pas l'objet d'une chasse et d'un tir systématique de la part des chasseurs Altigériens.

De même la chasse de la tourterelle des bois à compter du dernier samedi d'août est peu pratiquée

## Analyse des carnets de prélèvements :

En complément de l'enquête auprès des adhérents territoriaux, chaque chasseur se voit remettre un carnet de prélèvement pour chacun des territoires de chasse où il pratique.

L'analyse des 6375 carnets prélèvements individuels et communaux retournés à la FDC pour la saison 2006/2007 révèle que 12.3 % (783) des carnets mentionne le prélèvement d'au moins 1 pigeon (toutes espèces confondues) et 1.7 % (107) le prélèvement d'au moins 1 tourterelle.

Le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé étant de 2.6 pigeons et 2.9 tourterelles

## Suivis réalisés :

Dans le cadre d'un réseau national ONCFS/Fédération des Chasseurs, un suivi patrimonial des différentes espèces de colombidés est réalisé depuis 1994 ce suivi est complété depuis 2000 par un suivi des populations hivernantes, s'agissant d'un suivi national indiciaire l'exploitation départementale des résultats est impossible. A noter cependant une présence régulière du pigeon colombin en période de reproduction en limite du Puy de Dôme

## Gestion des espèces :

La période d'ouverture de la chasse des pigeons débute à l'ouverture générale et depuis 2004 la date de fermeture est fixée au 10 février.

Le Pigeon ramier figure sur la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, cependant cette classification n'a jamais été retenue pour le département de la Haute-Loire.

Pour la tourterelle turque, l'ouverture correspond à l'ouverture générale et depuis 2004, la date de fermeture est fixée au 20 février.

Pour la tourterelle des bois, l'ouverture est fixée depuis 2006 au dernier samedi d'août, avant l'ouverture générale, la chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de trois cents mètres de tout bâtiment. La date de fermeture est fixée au 20 février.

Au niveau départemental, la chasse est permise tous les jours de la semaine.

### **Gestion des espaces :**

La diminution des haies, la disparition d'arbres creux, l'enrésinement des forêts, l'enrobage des semences céréalières de produits phytosanitaires sont autant de pratiques défavorables aux différentes espèces de colombidés.

A noter que la présence de pigeons bisets ou domestiques voir de tourterelles turques peut localement poser problème notamment vis-à-vis des bâtiments publics en milieu urbain ou sur les silos agricoles (pour la tourterelle turque).

## **ORIENTATIONS – AXES DE GESTION**

### **Connaissance des espèces :**

- Tendre vers une meilleure connaissance des prélèvements :
  - Tableaux de chasse : l'enquête auprès des adhérents territoriaux sert actuellement de base à l'estimation des prélèvements de pigeons et tourterelles, pour ces espèces, s'agissant de chasse individuelle, cela induit très probablement une sous estimation des prélèvements par les adhérents territoriaux. A terme, un retour des carnets de prélèvements individuels permettrait de pallier à ce problème.
  - Réaliser une analyse plus détaillée des tableaux de chasse :
    - Répartition géographique des prélèvements
  - Meilleure connaissance des modes de chasse pratiqués sur le département
- Poursuivre les suivis réalisés en partenariat avec l'ONCFS

### **Gestion des espaces :**

- Maintenir les haies, les bosquets
- En cas d'aménagements forestiers, inciter à la conservation d'arbres couverts de lierre (favorable à la nidification)
- Inciter et soutenir financièrement les territoires de chasse souhaitant réaliser des aménagements de territoire (plantation de haies)

## MOYENS À METTRE EN ŒUVRE PAR LA FDC

- ✓ Analyse détaillée des résultats de l'enquête adhérents territoriaux.
- ✓ Inciter au retour des carnets de prélèvement individuels.
- ✓ Réalisation d'une enquête auprès des adhérents territoriaux sur les modes de chasse pratiqués sur leur territoire.
- ✓ *Constitution d'un réseau de chasseurs de pigeons* :
  - Transmission détaillée des prélèvements (type réseau chasseurs bécasse)
- ✓ Diagnostics de territoires et mises en œuvre mesures de gestion.
- ✓ Subvention à la plantation de haies